



PROJET DE SERVICE

SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

LE RELAIS

8 allée du Blosne

ZA la Hallerais

35770 VERN SUR SEICHE

02.99.53.76.53 / lerelais@sea35.org

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Avant propos | 2 |
| Qu'est ce que la Prévention Spécialisée ? | 2 |
| 1 – LES VALEURS DU SERVICE | 3 |
| 2 – LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE | 6 |
| 3 - PUBLICS VISES ET TERRITOIRES D'INTERVENTION | 7 |
| 3.1. PUBLICS VISES | 7 |
| 3.2. TERRITOIRE D'INTERVENTION ET DYNAMIQUE TERRITORIALE | 9 |
| 4 – LA MISSION DU SERVICE | 11 |
| PREVENIR | 12 |
| ACCOMPAGNER | 12 |
| EDUQUER | 13 |
| PROTEGER | 14 |
| OBSERVER - ANALYSER - COMMUNIQUER | 14 |
| 5 – LES OBJECTIFS GUIDANT L'INTERVENTION | 15 |
| 5.1. PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES | 15 |
| 5.2. SOUTIEN AUX ENFANTS, JEUNES ET LEURS FAMILLES | 15 |
| 5.3. SOUTIEN AUX DEMARCHES D'EMANCIPATION SOCIALE DES JEUNES ET DES FAMILLES | 15 |
| 5.4. CITOYENNETE ACTIVE DES JEUNES | 15 |
| 6 - DES PRINCIPES GUIDANT L'INTERVENTION | 16 |
| 6.1. LES PRINCIPES DE LA PREVENTION SPECIALISEE | 16 |
| 6.2. LE TRAVAIL EN EQUIPE | 17 |
| 6.3. LE DROIT ET L'EXPRESSION DES USAGERS | 18 |
| 6.4. LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET LE CADRE ETHIQUE | 20 |
| 7 – LES MODALITES D'INTERVENTION | 20 |
| 7.1. LA PRESENCE SOCIALE | 21 |
| 7.2. LE LOCAL | 22 |
| 7.3. ARTICULATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES | 22 |
| 7.4. LE RESEAU ET LE PARTENARIAT | 24 |
| 7.5. LE DEVELOPPEMENT LOCAL | 25 |
| 8 – ORGANISATION DU SERVICE | 27 |
| 8.1. ORGANIGRAMME | 27 |
| 8.2. LES FONCTIONS AU SEIN DU SERVICE | 28 |
| 8.3. L'ORGANISATION EN UNITES D'INTERVENTION | 29 |
| 8.4. UNE ORGANISATION PARTICIPATIVE | 29 |
| 8.5. LA DYNAMIQUE DE PROJET | 30 |
| 8.6. LES NIVEAUX D'EVALUATION | 31 |
| 8.7. DYNAMIQUE DE FORMATION, D'ADAPTATION ET DE QUALIFICATION | 32 |
| 9 – UN PROJET VOLONTARISTE ET ENGAGE | 33 |
| 9.1. UNE VISION PROSPECTIVE DE LA PLACE DE LA PREVENTION SPECIALISEE | 34 |
| 9.2. DES PROJETS ADAPTES AUX BESOINS DES JEUNES | 35 |

Avant propos

Nous avons voulu un projet de service qui soit explicatif et accessible à tout lecteur et usager en ce sens où, au-delà de l'énoncé théorique, il doit permettre de comprendre d'une part, le sens de l'action développée par le service et d'autre part, les postures adoptées par les équipes et éducateurs dans l'action au quotidien

Ainsi, le présent projet de service se définit dans la prise en compte des évolutions contextuelles et des besoins actuels des populations. Il affirme un positionnement singulier et engagé auprès des publics jeunes, mais aussi des acteurs locaux, et dans la constante recherche d'articulations entre les politiques publiques.

Qu'est ce que la Prévention Spécialisée ?

La Prévention Spécialisée est une mission de Protection de l'Enfance relevant de la compétence du département.

C'est une action socio-éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes en risque d'inadaptation sociale ou en voie de marginalisation. Elle se caractérise par le fait d'aller vers les jeunes, sans mandat nominatif, dans leur milieu de vie.

Ainsi, par une présence fréquente, régulière et adaptée sur l'espace public, les éducateurs en Prévention Spécialisée, communément appelés « éducateurs de rue », entrent en immersion et établissent une relation de confiance avec les jeunes en leur garantissant l'anonymat et en leur laissant le choix d'adhérer ou pas à un accompagnement éducatif, mutuellement défini.

Ancrée sur un territoire, proche de ses habitants et travaillant en réseau avec les divers acteurs concernés par les questions de jeunesse, la Prévention Spécialisée agit sur la durée, avec les individus, les familles et les groupes. Issue des valeurs de l'éducation populaire, elle vise l'émancipation et l'autonomie des individus et des groupes.

La Prévention Spécialisée à Rennes, connue sous son appellation d'origine « Le Relais », a commencé son intervention, il y a plus de 50 ans sur le quartier de Cleunay.

Aujourd'hui, Le Relais est un service de la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte en Ille et Vilaine. Ce sont 23 éducateurs répartis sur 6 équipes, dont toutes interviennent sur un territoire distinct.

Les équipes sont regroupées par 2 au sein de 3 unités d'intervention :

Unité Nord (Villejean et Maurepas), Unité Centre (Cleunay et le Centre-Ville) et Unité Sud (Le Blosne et Alma/Bréquigny).

Les éducateurs interviennent auprès de jeunes âgés de 10 à 21 ans (excepté pour l'équipe du Centre-Ville qui intervient auprès des 16-25 ans).

Une 7^{ème} équipe nommée « Equipe d'Appui » est chargée de recherches, diagnostics et études thématiques.

1 – LES VALEURS DU SERVICE

Le service de Prévention Spécialisée, le Relais, un service de la SEA 35

Présentation de la SEA

Le Relais est un service éducatif géré par la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine (SEA 35), association loi 1901 administrée par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles. La SEA 35 dont le siège est réglementairement autorisé comporte trois pôles d'activité :

Pôle Milieu Ouvert

- Service de Prévention Spécialisée, Le Relais
- SÉVAÉ, service d'investigation éducative

Pôle Précarité Insertion

- Service dédié principalement à l'accueil d'urgence et à l'accès au logement constitué de 8 actions (CAO, LOJI, Election de Domicile, PUZZLE, COORUS, ADEL, ABRI).

Pôle Accueil Familial

- CPFS
- SAFT

Le projet de la SEA

Prévenir et protéger

Conformément à l'article 1 de nos statuts, notre but est d'œuvrer à la protection d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficulté ; de faciliter la promotion des personnes.

Observer et comprendre

Cet objectif est inscrit dans les missions que s'est donnée notre association « Mener des études et recherches pour mieux connaître les difficultés de la jeunesse » (article 1 c des statuts). Cette mission est permanente et transversale. Elle permet d'enrichir les pratiques associatives et professionnelles en termes de réponses adaptées.

Acteurs et partenaires

L'association participe à la coordination entre tous ceux qui œuvrent dans le domaine social. Elle porte l'exigence de ses propres fonctionnements démocratiques qui légitiment l'expertise de ses analyses et de ses actions.

Visibilité et lisibilité

L'association est un espace de débat permanent sur l'articulation entre technicité et militance qui rend lisibles nos finalités et visibles nos actions.

Individuel et collectif

En complément de la dimension individuelle, le projet vise à inscrire chacun (bénévoles, professionnels et usagers) dans une dimension collective contribuant à la construction sociale.

Le projet associatif s'articule sur les politiques sociales.

L'association s'inscrit dans les dispositifs territoriaux et nationaux de l'action sociale. Elle fonde ses pratiques sur les Droits de l'Homme, de l'Enfant et des Parents et en facilite l'exercice concret. Ses actions ne se limitent pas à un travail de réparation. Elles mobilisent chacun à occuper ou à prendre une place citoyenne. Cela implique de favoriser la participation des bénéficiaires pour «faire avec» plutôt que faire à leur place. La mise en œuvre des politiques sociales ne se résume pas à une tâche d'exécution mais est un regard croisé entre professionnels et bénévoles, techniciens et militants qui contribuent à leur élaboration.

Le contrat associatif repose sur l'engagement des membres dans un projet qui ne se limite pas à la question du «faire» pour s'ouvrir à la question du sens.

Les valeurs de la SEA 35 sont déclinées dans sa charte associative. Par ce qu'elle s'affirme, Association humaniste et militante la SEA 35 prône le respect des valeurs humaines :

Elle place les personnes au cœur de ses interventions en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.

Elle accorde au capital humain la plus grande des valeurs.

Elle considère chacun dans sa singularité quel que soit son origine, sa religion, son appartenance...

Elle reconnaît chacun dans sa globalité, son histoire, sa culture, ses différences.

Elle reconnaît l'autre comme porteur de valeurs, de droits, de compétences et de responsabilités.

La SEA 35 se doit de tout mettre en œuvre pour assurer la solidarité et la cohésion de tous les acteurs (les adhérents et administrateurs, les usagers, les salariés) de l'association :

Elle s'organise dans un esprit participatif.

Elle prône l'expertise en tant qu'elle éclaire la réponse et permet le débat.

Elle impulse l'innovation sociale, comme moyen de faciliter les adaptations.

L'association veut promouvoir, dans son champ de compétences, une société solidaire :

Elle met tout en œuvre pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Elle accompagne ceux qui « en sont le plus loin » pour lutter avec eux contre la discrimination et permettre plus de parité.

Elle a un rôle de veille sociale et s’empare des sujets de société dans son champ de compétence pour réagir.

Elle lutte contre les exclusions pour favoriser « l’inclusion » de tous.

L’association s’engage à respecter ces valeurs fondamentales grâce à ses orientations politiques, son organisation et son fonctionnement.

Les valeurs du service de Prévention Spécialisée, le Relais

En référence aux valeurs associatives, le service se réclame de l’humanisme (pensée qui met au premier plan le développement des qualités essentielles de l’être humain). Ainsi, le développement des ressources, des potentialités et des qualités essentielles de chaque être humain motive et guide les actions déployées par le service dans le cadre de sa mission de Protection de l’Enfance.

En référence à la Convention Internationale des Droits de l’Enfant, le service place le jeune au cœur de son projet d’action dans le respect de ses droits fondamentaux. A cet égard, le service promeut la sécurité et l’intégrité physique, mais aussi la dignité et le développement harmonieux comme des droits que la société doit garantir à chaque jeune. Ainsi, dans une société toujours productrice d’inégalités, le service porte une attention toute particulière aux publics les plus vulnérables avec la volonté de soutenir la promotion des personnes, le développement de leurs potentialités et leur accès aux droits.

Sur le plan politique, il ne suffit pas d’affirmer que le jeune représente l’avenir de notre société, il convient d’agir concrètement à la fois auprès des jeunes et pour une société plus inclusive.

Le service s’inscrit donc dans une perspective de transformation sociale qui passe par l’émancipation des individus et des groupes et par le développement de leur pouvoir d’agir sur leur propre vie et dans la société. Ainsi, le service affirme avec conviction que les jeunes doivent être appréhendés dans leur contexte familial, scolaire, professionnel, et dans leur milieu de vie. Il est donc du devoir de notre société de penser la place des jeunes dans son organisation et d’être à l’écoute de leur expression.

Pour porter l’ensemble de ces valeurs dans une perspective volontariste, la SEA fait le choix de s’engager dans une action de Prévention Spécialisée entendue comme un mode opératoire pertinent, dynamique, actuel et respectueux de la personne.

2 – LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

L'arrêté interministériel du 4 juillet 1972

Extrait de la circulaire du 17.10.1972 :

« La prévention réalisée par les clubs et équipes est une action spécialisée, qui se différencie de la prévention naturelle réalisée par les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les patronages, les maisons de jeunes et de la culture... dont le champ d'attraction est dans le même secteur sociogéographique, et avec lesquels les clubs et équipes doivent travailler en étroite liaison.

Elle se différencie également de l'action éducative en milieu ouvert, à laquelle il est recouru dans le cadre de la Protection de l'Enfance en danger et qui est plus individuelle... ».

Le code de l'action sociale et des familles

Article L221-1 / « Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est un service non personnalisé du département, chargé des missions suivantes » :

- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
- Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Article L121-2 / Ces actions comprennent :

- Des actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale.
- Des actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Pour la mise en œuvre des actions ci-dessus mentionnées, le Conseil Général habilite des associations de Prévention Spécialisée. A noter qu'au sortir des travaux du schéma départemental, le Conseil Général d'Ille et Vilaine a inscrit la Prévention Spécialisée dans ce schéma, ce qu'il a confirmé dans ses orientations 2013.

L'agrément préfectoral de 1979 du service de Prévention Spécialisée de la SEA 35 et complété de la convention entre le Conseil Général 35 et la SEA 35 (décembre 1995) pour la mise en œuvre d'une action de Prévention Spécialisée. Cette dernière définit les publics et les territoires ainsi que les modalités opératoires.

Les lois de décentralisation (1982-1986) relatives aux droits et libertés des communes, départements et régions, est l'une des plus grandes réformes institutionnelles de ces 30 dernières années en France, et constitue le point de départ d'un ensemble de textes complémentaires. Elle est marquée par trois avancées majeures : la suppression de la tutelle administrative, le transfert du pouvoir exécutif au département et à la région, et la transformation de la région en collectivité territoriale.

Il convient en particulier de souligner que la loi du 22 juillet 1983 a retenu la Prévention Spécialisée au sein des politiques de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La loi de 2002-2 rénovant les institutions sociales et médico-sociales a explicitement réaffirmé la Prévention Spécialisée dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} décembre 2005 qui inscrit les services de Prévention Spécialisée dans la liste des établissements Sociaux et Médico-sociaux (L 312 du CASF).

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance qui en particulier confirme le Conseil Général comme chef de fil de l'action sociale. La loi poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

3 - PUBLICS VISES ET TERRITOIRES D'INTERVENTION

3.1. Publics visés

La Prévention Spécialisée s'adresse aux jeunes en risque d'inadaptation sociale du fait notamment de conditions de vie des familles ou de rupture avec leur milieu de vie. Elle vise donc en particulier les jeunes qui rencontrent des difficultés en terme d'adaptation, d'insertion ou d'intégration, qui ne vont pas ou plus vers les structures et services de droit commun dédiés parce qu'ils ne leur correspondent pas ou parce qu'ils leur apparaissent difficiles d'accès.

Dans ce cadre, le département a missionné le service prioritairement pour des jeunes âgés entre 10 et 21 ans. Pour autant, la spécificité de la méthode d'intervention déployée par la Prévention Spécialisée ne peut se réduire à la seule prise en compte de ces tranches d'âges prédéfinies. En effet, l'originalité de la démarche en « immersion » sur les territoires désignés enjoint à prendre en compte leurs particularités, leurs populations, les pratiques et les phénomènes qui y sont observés, mais aussi les ressources locales dédiées aux jeunes.

De façon à appréhender les évolutions des pratiques et problématiques des jeunes et des familles, le service a développé une méthodologie de diagnostics par territoire, lesquels sont réalisés en lien avec les CDAS et à échéance régulière.

Sans être exhaustifs, nous relevons des caractéristiques significatives telles que des carences éducatives mais aussi affectives, des problèmes de relation aux autres, des déficits de connaissance ou de maîtrise des codes administratifs ou sociaux, des absences d'envies ou de projets qui se manifestent lors de l'orientation scolaire ou professionnelle et valent des décrochages toujours trop nombreux ou des sorties du système scolaire sans qualification. Nous observons aussi que certains jeunes ont des codes et des repères en complet décalage avec ceux communément admis, ce qui n'est pas sans poser problème en termes d'insertion, notamment sociale et professionnelle. Les CDAS relèvent une complexification des situations, un nombre croissant de sollicitations et de mesures éducatives plus conséquentes (notamment de placements), des problèmes éducatifs qui touchent d'avantage d'enfants avant 10 ans. Les CDAS relèvent également un nombre croissant de situations qui apparaissent avec un niveau fort de préoccupation alors que les familles n'étaient pas connues auparavant, ils soulignent aussi une dégradation certaine des relations et capacités de travailler avec les familles et plus encore avec les jeunes du fait d'un fort niveau de défiance à l'égard des institutions. Enfin, nous enregistrons des sollicitations croissantes de parents déclarant être en difficulté dans l'éducation de leurs enfants.

Concernant les jeunes majeurs, il s'agit souvent d'opérer un relais vers d'autres services en veillant à ne pas occasionner une nouvelle rupture qui mettrait à mal le long et délicat travail d'accompagnement engagé. Il s'agit également de prendre en considération la dimension réseau qu'entretiennent les jeunes entre eux. Ainsi, à la faveur de relations de confiance maintenues avec de jeunes adultes, ces derniers sont en capacité d'orienter ou de nous indiquer de plus jeunes qui connaissent de grandes difficultés. Cette réalité est particulièrement significative dans la population des jeunes en situation d'errance au centre-ville de Rennes qui nous alertent sur de jeunes fumeurs se mettant en danger dans des pratiques de squat, ou de jeunes sortis des dispositifs ASE se retrouvant parfois égarés, « à la rue », sans solution et sans ressource. Autant de situations qui, d'une part, plaident pour le maintien de relations et parfois d'accompagnements de jeunes au-delà de 21 ans, et d'autre part donnent sens à la nécessité et à la pertinence d'agir avec le milieu d'existence des jeunes et donc la prise en compte des pratiques de groupes et des familles.

Concernant les enfants, un grand nombre d'acteurs a profité de la phase de diagnostic pour souligner leur préoccupation à l'endroit d'enfants âgés entre 8 et 11 ans très présents sur l'espace public et présentant des carences éducatives, corroborant nos propres observations et les réponses déjà

engagées en regard des sollicitations. De facto, les acteurs sollicitent l'intervention des équipes du Relais auprès de ces publics.

Si les fragilités des familles et les facteurs croissants de précarité (économique et sociale) actuels ont le plus souvent des impacts importants sur les conditions de vie, sur le développement et le devenir des enfants et des jeunes en termes d'égalité des chances, ils ne constituent toutefois pas un exclusif dans les difficultés que rencontrent les jeunes et les familles. C'est pourquoi, nous ne voulons pas souscrire à une approche déterministe ou catégorielle des populations. Ainsi, au-delà du seul milieu d'origine, c'est la situation globale et singulière de chaque jeune, de chaque groupe qui doit être prise en compte dans ses aspects fragiles mais aussi ses potentialités, ses ressources et ses aspirations.

En complément, l'intervention de la Prévention Spécialisée se doit de prendre en compte les pratiques actuelles de mobilité de jeunes à l'intra des quartiers à l'échelle de la ville et au-delà à l'échelle de l'agglomération. Ces nouvelles mobilités liées notamment à la scolarisation, à la mobilité résidentielle des familles mais aussi aux relations affinitaires ou familiales, et enfin les mobilités liées à l'insertion professionnelle nous conduisent à considérer le milieu de vie des jeunes dans une perspective dynamique qui va au-delà du seul lieu de résidence. En contre point de cette mobilité, l'immobilité de certains ne doit pas être occultée, elle signe la relégation de certains jeunes par défaut de ressources propres.

3.2. Territoire d'intervention et dynamique territoriale

Les territoires de notre intervention ont été définis de longue date par le Conseil Général et concernent à ce jour la ville de Rennes, à savoir :

- Pour l'Unité Nord : Villejean et Maurepas
- Pour l'Unité Centre : Cleunay et le Centre-Ville
- Pour l'Unité Sud : Le Blosne et Alma/Bréquigny

En dehors de la spécificité du Centre-Ville liée pour partie et historiquement à la population errante, les territoires désignés sont des quartiers qualifiés de prioritaires au titre de la Politique de la Ville ce qui signifie qu'ils présentent une densité d'habitat social et concentrent des populations aux revenus modestes et aux origines diverses qui rencontrent des difficultés sociales et économiques accrues dans un contexte global de crise économique, de mutation industrielle et plus globalement d'évolution sociétale. La convergence de ces caractéristiques justifie une vigilance particulière au titre de la politique d'Aide Sociale à l'Enfance.

Au fil des années, nous avons rendu compte des évolutions de ces territoires dont nous retiendrons notamment :

- La Politique de la Ville a produit des effets significatifs caractérisés par la création d'un tissu associatif conséquent qui anime les quartiers, la mise en réseau des acteurs locaux, le développement de dispositifs spécifiques... Elle a, de fait, développé de réelles dynamiques de territoires.
- Dans le même temps, la dynamique urbaine et démographique s'est poursuivie avec l'émergence de nouveaux quartiers et la volonté constante de favoriser la mixité sociale.
- L'arrivée de nouvelles populations est importante, attirées par le dynamisme économique rennais, qu'il s'agisse de personnes à haut niveau de qualification ou de personnes sans qualification. Ces flux de populations modifient parfois rapidement la sociologie, la démographie et la vie sociale des quartiers, ce qui ne manque pas de déstabiliser les habitants porteurs de l'identité des quartiers.
- La dimension métropolitaine est un fait établi à prendre en compte qui se caractérise par une mobilité des populations.

Sans être exhaustif, ce sont autant d'éléments qui marquent les évolutions, qualifient ou déqualifient certains quartiers et font apparaître des signes de stigmatisation, voire de discrimination. Ils nécessitent aussi l'accompagnement des habitants dans ces évolutions et les arrivées de nouvelles populations pour faciliter leur inscription dans l'environnement.

Ainsi, la Prévention Spécialisée a adapté son intervention :

- Elle assure une veille et une disponibilité d'intervention sur les territoires d'extension que sont les nouveaux quartiers en proximité de nos quartiers « historiques » d'implantation.
- Les évolutions précitées n'ont pas gommé les difficultés rencontrées par les populations les plus précaires et premières touchées par le contexte économique et social. En complément, la fragilité de certaines situations familiales fait apparaître des risques de reproduction. C'est pourquoi, une inscription durable de la Prévention Spécialisée apparaît pertinente sur les quartiers prioritaires et ceci d'autant plus que le service est connu et reconnu de la population et des acteurs locaux. Pour autant, considérant l'exigence d'une présence sociale accrue, la Prévention Spécialisée ne peut couvrir de façon égale l'ensemble du territoire. Aussi, à l'épreuve des diagnostics de positionnement (2010/2011) et des états des lieux réalisés annuellement en lien avec les CDAS, nous définissons les espaces et les îlots prioritaires d'intervention.

- La détermination des espaces prioritaires d'intervention et le positionnement des équipes du service se réalisent en fonction des demandes des publics et de l'analyse de leurs besoins par les professionnels, des phénomènes observés, mais aussi de la prise en compte de la présence des acteurs locaux (associatifs, institutionnels) et des dispositifs spécifiques.
- Considérant les politiques en faveur des jeunes portées par la ville et les acteurs associatifs et les dynamiques propres à chaque territoire, le service, en concertation, a pu opérer un repli dans l'organisation de loisirs pour développer de nouvelles coopérations sur des publics visés et se consacrer à des accompagnements individuels ou de groupes pour des publics exclus ou refusant d'entrer dans les actions proposées sur les quartiers.
- Nouvelles pratiques en regard de nouveaux territoires virtuels : si les TIC ont profondément modifié les pratiques et comportements des jeunes jusqu'à parfois les conduire dans des replis importants dans la sphère privée et dans le développement de relations virtuelles, elles n'épuisent pas la demande et le besoin de véritables rencontres, de moments de partage, de convivialité qui restent forts chez les jeunes. C'est pourquoi le service, depuis 2011, s'est engagé dans des initiatives visant à être présent au travers des réseaux sociaux auprès des jeunes que l'on ne croise pas ou plus sur l'espace public afin de développer de nouvelles formes de prévention et d'éducation.

Enfin en 2008, conscient de l'accélération des évolutions des territoires et des mutations des pratiques des jeunes, le service a fait le choix de constituer une Equipe d'Appui en charge de réaliser des diagnostics autour de la place des jeunes sur les territoires et des études sur les questions concernant la jeunesse (à titre d'exemples : les nouveaux rapports des jeunes à la mobilité, les jeunes et leurs pratiques des TIC...).

4 – LA MISSION DU SERVICE

Le Conseil Général a fait le choix de développer une intervention en terme de prévention des risques d'inadaptation pour ces populations vulnérables, d'accompagnement et de soutien à la population dans une dynamique articulant les dimensions individuelles et collectives et d'action sur le milieu de vie. Cette mission a été confiée par convention à la SEA. Pour le service, la mission de Prévention Spécialisée en référence au Code de l'Action Sociale et des Familles se développe selon 5 axes à la fois distincts et complémentaires :

Prévenir

Prévenir est l'essence même de la Prévention Spécialisée qui met en dynamique des dimensions spatiales, relationnelles et éducatives. Ainsi, nous pouvons définir ce terme comme agir par anticipation auprès d'un individu, d'un groupe ou d'un milieu, sur une ou des situations qui pourraient devenir inadaptées au regard des attendus sociétaux (normes, lois, règles, codes sociaux). C'est le résultat d'une interaction entre un éducateur et un acteur visé (jeune, famille, groupe).

Le service de Prévention Spécialisée de la SEA est missionné pour prévenir les mises en danger, les risques de rupture, de désocialisation et d'inadaptation sociale affectant les jeunes. Notre démarche de prévention s'effectue dans un rapport et une posture d'explication, de recherche de compréhension et de vigilance en intervenant à la fois sur l'individu, son milieu proche (famille, groupe d'appartenance) et son milieu élargi (territoire de vie, société).

L'intervention éducative de prévention commence par la présence sociale et le fait d'être visible sur le territoire et de l'observer. Elle se décline tout particulièrement à travers la dimension d'aller vers, de prise de contact, d'établissement de relations éducatives et mise en lien. Elle peut également s'exprimer dans une fonction de médiation. C'est un processus continu qui vise également à prévenir les phénomènes de reproduction et de récurrence.

Accompagner

Dans notre conception, les volontés « d'être avec » et de partager supposent une relation de proximité. Proximité à la fois physique qui met de l'humain et de la sensibilité dans la relation. Proximité également au travers d'un espace commun où l'on se connaît et se reconnaît, qu'il s'agisse de la rue, du quartier. Proximité enfin dans le partage, qu'il s'agisse du temps, de l'activité ou des démarches.

Pour nous, tout accompagnement doit être accepté librement ce qui suppose d'une part, l'établissement d'une relation entre le jeune et le travailleur social, d'autre part, le respect par le travailleur social de l'intégrité et du libre choix du jeune. Il s'agit pour l'éducateur de faire avec le jeune, en lui apportant des clés de compréhension et de résolution, en valorisant ses ressources et celles de son environnement dans une démarche de conscientisation. Accompagner consiste donc à cheminer au côté du jeune vers une responsabilisation et une autonomie (assumée). Ainsi, l'accompagnement éducatif sous-tend une guidance. De fait, la spécificité de notre accompagnement consiste à être physiquement présent dans les démarches, les activités pour réassurer le jeune dans un environnement qu'il ne comprend pas toujours et l'insécurise. Aussi, c'est moins l'étendue des domaines possibles de l'accompagnement (scolarité, insertion, etc.) qui est importante que la posture éducative.

Au-delà de la rencontre et à la faveur d'une relation fondée sur la confiance, nous considérons que s'engage un accompagnement dès lors que le jeune formule une demande explicite à l'endroit de l'éducateur ou qu'il accepte une proposition formulée par l'éducateur.

Toute démarche d'accompagnement reste fragile du fait de la versatilité du jeune ou tout autre événement. C'est pourquoi, l'accompagnement s'inscrit dans la durée sans nécessairement être linéaire.

Eduquer

Eduquer, en Prévention Spécialisée, consiste à impulser et accompagner les processus d'émancipation de l'enfance vers l'âge adulte ; de soutenir l'accès à la citoyenneté et aux droits fondamentaux, en prenant en considération la personne dans son environnement familial et socio culturel.

Ainsi, les éducateurs vont soutenir les jeunes dans les processus de socialisation, d'autonomisation, d'insertion ou d'intégration dans la société en leur fournissant des éléments de compréhension ou de réflexion, en les accompagnant dans diverses démarches, en valorisant leurs attitudes ou actions et en favorisant leur capacité de jugement, de pensée et d'expression.

Il s'agit effectivement d'accompagner ce cheminement, qui s'apprécie selon le rythme de chacun, et de soutenir les apprentissages nécessaires au développement de savoirs, de savoir faire, de savoir être permettant d'analyser, de comprendre et d'interagir avec son environnement. Les éducateurs vont apporter des repères, favoriser l'accessibilité aux droits et l'appropriation de droits, de codes sociaux, de règles utiles à la vie en société et à la gestion des relations interpersonnelles. Ce travail de transmission s'inscrit nécessairement dans une recherche de complémentarité avec les autres acteurs que sont la famille, l'école, les secteurs médico-éducatifs, de l'animation, des loisirs, de la justice... qui ensemble constituent une communauté éducative.

Les éducateurs vont mettre à profit les temps et espaces propices aux relations, aux partages, aux échanges. Ainsi, ils vont utiliser les supports privilégiés (exemples : les ateliers citoyen jeunesse, les activités, les séjours, les temps d'accompagnement individualisés, les rencontres avec les parents...).

Protéger

Selon la réforme de la Protection de l'Enfance¹, précisément dans le cadre de l'enfance en danger, protéger fait référence à l'intervention ou la mise sous protection lorsque le mineur est en danger et/ou en risque de l'être. Cette notion ne se résume pas à « mineur maltraité », plus large et plus complète, elle considère autant l'enfant mis en danger que l'enfant qui se met en danger.

Nous distinguons trois graduations de la notion de danger : la prise de risque potentiel, le risque perceptible et le risque manifeste. En fonction des situations, nous adaptons notre intervention, mais dans le cas de risque manifeste, nous pouvons être conduits à engager une « information préoccupante » auprès des services sociaux du département en informant le jeune et sa famille mais sans avoir à recueillir leur accord.

Observer - Analyser - Communiquer

Observer : le travail de Prévention Spécialisée est dans son essence un travail d'observation. Nous ne pouvons protéger, prévenir... que si au départ nous avons été en capacité d'observer, c'est-à-dire de bien regarder (prendre garde à). Les perceptions, les impressions, les informations que nous pouvons recueillir ont un sens qu'il nous faut comprendre. En effet, l'absence de mandat nominatif contraint les éducateurs à repérer le public, à le définir. L'observation joue un rôle primordial dans cette construction ainsi que dans nos pratiques quotidiennes. Souvent individuel et empirique au départ, le travail d'observation s'enrichit de la confrontation à une dynamique d'équipe et à une méthode.

Elle est complétée régulièrement par une démarche outillée et scientifique de diagnostic programmé.

En Prévention Spécialisée, le champ principal d'observation est bien sûr les jeunes dans leur milieu de vie, mais les professionnels resituent celui-ci dans un contexte plus vaste qu'est la vie du quartier.

L'observation comprend donc un triple travail de perception, de notation et d'analyse. Elle est à la fois un outil de découverte et un outil de vérification.

Analyser : l'analyse vise à la production de sens, de connaissances. Autant durant la phase de perception nous pouvons et devons être subjectifs et passionnés, autant lors de la phase d'analyse, la neutralité et l'objectivité sont de rigueur. Ce travail se réalise en équipe dans une démarche de questionnements plus que de conclusions définitives.

Communiquer : cette production de nouvelles significations demande à être divulguée. Cela peut se faire par un premier temps de partage, d'échanges en présence d'acteurs du territoire et dans un second temps, par la transmission de données écrites. L'objectif de cette communication est

¹ Loi n°2007-293 du 5 mars 2007

d'accroître les connaissances disponibles sur une situation, un phénomène, d'adapter les pratiques professionnelles et de créer un « monde » de travail commun. Nous rappelons que l'ensemble de nos diagnostics, projets et études ont vocation à être communiqués.

5 – LES OBJECTIFS GUIDANT L'INTERVENTION

5.1. Protection des enfants et des jeunes

- Prévenir les risques de rupture familiale, de décrochage scolaire, de désocialisation et d'inadaptation sociale.
- Assurer une présence et une écoute de proximité et de permanence auprès de la population enfance et jeunesse.

5.2. Soutien aux enfants, jeunes et leurs familles

- Soutenir et valoriser l'exercice de la fonction parentale.
- Favoriser l'accès aux droits de manière générale.
- Informer et soutenir les actions visant l'accès aux droits.
- Promouvoir une amélioration durable de la qualité de vie au travers de la lutte contre l'isolement et l'exclusion.

5.3. Soutien aux démarches d'émancipation sociale des jeunes et des familles

- Renforcer les liens sociaux.
- Eduquer et transmettre des règles de vie en société.
- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire.
- Qualifier le temps libre au profit d'un épanouissement personnel.
- Accompagner la définition des parcours et projets de vie.
- Accompagner le jeune dans sa démarche d'insertion et son projet en cohérence avec les dispositifs de droit commun.
- Inscrire les actions auprès des jeunes dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle, et d'ouverture culturelle.
- Accompagner le jeune et/ou le groupe (collectif) dans sa capacité à intégrer une relation contractuelle reposant sur une logique de droits et de devoirs.

5.4. Citoyenneté active des jeunes

- Soutenir et favoriser le plein exercice de la citoyenneté et de la place dans la cité.
- Développer la connaissance des droits et obligations de chacun en regard de ce qui fait société.
- Favoriser l'expression des jeunes dans les instances de débats et soutenir la prise en compte de leur expression individuellement et collectivement.

Pour développer ces objectifs, le service inscrit son action dans une constante recherche d'articulation des politiques sociales publiques et locales auxquelles il contribue. Il s'autorise à l'expérimentation et à la créativité pour proposer des réponses adaptées.

6 - DES PRINCIPES GUIDANT L'INTERVENTION

6.1. Les principes de la Prévention Spécialisée

Le service adhère et contribue à la définition des principes apportés par l'Arrêté du 04/07/1972 et développés par le réseau des acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS). Les principes se caractérisent comme suit :

Absence de mandat nominatif : c'est le principe central de la Prévention Spécialisée qui caractérise la particularité de l'intervention éducative. En effet, dans le cadre de la mission de Prévention Spécialisée, la population n'est pas désignée nominativement mais globalement comme vulnérable et en rupture avec son milieu sur un territoire défini (circonscription des CDAS). Cela correspond aux jeunes qui sont présents sur ce territoire, sans forcément y résider. Ces derniers aspects ont nécessairement une résonance en matière de pédagogie et de modes d'action, l'aspect relationnel est ainsi le socle de l'accompagnement. Il convient de souligner que l'absence de mandat apporte une distinction essentielle avec l'accompagnement et l'approche judiciaire ou administrative.

Libre adhésion : en écho au principe précédent, la libre adhésion installe la démarche « d'aller vers » les jeunes dans leur milieu de vie. Elle reconnaît explicitement la nécessité pour le jeune d'être libre pour adhérer véritablement à des propositions. Le professionnel doit pouvoir être présent auprès de ces jeunes de façon volontaire mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation, et des espaces et moments favorables aux contacts.

Non institutionnalisation des activités : ce principe est marqué par l'adaptabilité, la prise d'initiative et la créativité des réponses à apporter, que cela soit de manière individuelle ou collective. La Prévention Spécialisée se doit de s'interroger en permanence en produisant des supports et des accompagnements cohérents au regard des besoins et des demandes. Néanmoins, toute mise en œuvre d'action se doit d'être balisée dans le temps. Si l'action doit perdurer, il convient de rechercher des modalités de continuité, soit au travers de la reprise de l'action par un acteur externe soit par une mise en autonomie. A contrario, il faut entendre que les équipes de prévention peuvent ponctuellement faire le choix d'intervenir en soutien à des partenaires dans la conduite d'activités.

Le réseau et le partenariat : la mission de Prévention Spécialisée s'envisage avec la nécessaire prise en compte des actions engagées par d'autres personnes ou institutions agissant dans l'environnement du jeune. Notre accompagnement s'effectue sur la globalité de la situation des

jeunes, et se traduit par un positionnement en « fil rouge » par rapport aux jeunes. Ainsi, il est fondamental, pour faciliter l'accès du jeune aux organismes de formation, de loisirs, au monde du travail ou encore pour améliorer les relations avec la famille et leur environnement, que les professionnels activent, orientent et communiquent avec les différents réseaux d'acteurs pouvant intervenir auprès des jeunes. Cette approche partenariale marque le quotidien de l'éducateur.

(À noter que la référence au partenariat est développée au chapitre des modalités d'actions au point 7.4.).

Respect de l'anonymat : au-delà du secret professionnel auquel sont soumis les acteurs de la Protection de l'Enfance, le respect de l'anonymat en Prévention Spécialisée revêt trois significations complémentaires : le respect de la confidentialité due au jeune, le respect de l'intimité du jeune et le respect de la confidentialité des informations que détiennent les professionnels de la Prévention Spécialisée. Si le secret est indispensable à un travail social efficace en permettant une relation de confiance avec l'utilisateur, la situation nécessite souvent un travail en partenariat, ce qui peut nous amener à nous situer dans le cadre du secret partagé. Néanmoins, cela ne peut se faire qu'avec des acteurs soumis également au secret professionnel. Il faut souligner que, sauf situation de danger dont nous aurions connaissance, nous nous interdisons de divulguer toute information sans l'accord préalable du jeune et de sa famille. En complément, dans le cadre de notre intervention, nous pouvons nous autoriser à agir auprès du jeune en dehors de l'information aux parents, ceci dans l'intérêt de préserver le lien et la confidentialité avec le jeune.

6.2. Le travail en équipe

Le travail en équipe est une construction, un principe dynamique qui permet de passer de la confrontation d'idées, génératrice de débats, à une étape d'élaboration de l'action.

Le travail en équipe est le cadre de référence dans notre organisation. Dans cette perspective, s'élaborent la réflexion, l'organisation puis l'évaluation de notre intervention sur chacun des six territoires rennais.

En référence au projet associatif, au projet de service, mais également à la convention signée avec le Conseil Général, l'équipe est en charge d'élaborer puis de conduire son projet d'intervention territorial décliné en axes spécifiques. Dans la recherche d'une démarche cohérente, les professionnels mutualisent leurs compétences, leurs expériences, et élaborent un plan d'action afin d'atteindre les objectifs fixés. L'adhésion, la participation et le volontarisme sont des principes autour desquels chaque membre de l'équipe s'engage.

Lors de temps formels ou informels, l'équipe s'attache à favoriser la communication entre ses membres, de confronter des points de vue, de débattre et de croiser les analyses. Ces échanges peuvent également contribuer à objectiver les actions engagées et permettre à chacun de prendre du recul, de la distance quant aux situations parfois difficiles. Les apports mutuels de ressources diversifiées (interdisciplinarité), et de « sensibilités » différentes participent également à l'efficacité du travail d'équipe et au développement d'une intelligence collective.

Le travail en équipe s'organise autour de temps identifiés (réunions) et d'outils éprouvés sous la responsabilité et la guidance du responsable de service.

Enfin, l'ensemble des professionnels réunis constitue, à un autre niveau, l'équipe de service, fédérée autour d'un projet de service et d'une identité professionnelle commune en Prévention Spécialisée.

6.3. Le droit et l'expression des usagers

La loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale de 1975 vise à faire du rapport aux usagers l'axe central de l'évaluation et de la qualité des prestations. L'ambition de cette loi est d'associer l'utilisateur à la vie et au fonctionnement du service, et sous toutes ses dimensions.

Ainsi, il s'agit de « passer de la protection du sujet fragile à la reconnaissance de l'utilisateur citoyen ».

De fait, lors de son évaluation interne en 2008-2009, « La Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine » s'était engagée à mettre en place l'intégralité des dispositions prévues par la loi en matière de droits et de participation des usagers de ses services. Le projet associatif fait explicitement référence au « faire avec », « à la citoyenneté, la participation, la contribution collective à la construction sociale et aux droits et libertés fondamentales. ».

Il s'agit pour le service d'éprouver la capacité à promouvoir la citoyenneté de leurs usagers, la finalité ultime de la participation étant d'acquiescer du pouvoir sur leur propre vie (empowerment).

Cette finalité s'inscrit dans les valeurs et les objectifs de l'éducation populaire dont la Prévention Spécialisée est issue. L'éducation populaire ambitionne en effet, via l'émancipation des individus et l'augmentation de leur pouvoir d'agir, une transformation sociale et politique de la société.

C'est pourquoi, le service aborde les droits et la participation des usagers comme une opportunité créatrice.

Compte tenu des spécificités de la Prévention Spécialisée, les droits des usagers doivent être adaptés (ce que prévoient les textes) :

Droit au respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité

Il s'agit là de droits fondamentaux, protégés par les normes constitutionnelles européennes et internationales.

Dans l'esprit de la loi de 2002-2, il s'agit de passer de la prévention de la maltraitance à la généralisation de la bientraitance. La bientraitance (définition de l'ANESM*) est entendue comme une démarche collective pour identifier le meilleur accompagnement possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Droit au libre choix des prestations

En l'absence de tout mandat judiciaire ou administratif, l'action en Prévention Spécialisée, est basée sur l'acceptation mutuelle de la relation éducative et donc sur le libre choix des prestations. Dans ce sens, le jeune se positionne comme acteur de son accompagnement.

Droit à un accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé

En Prévention Spécialisée, l'intervention éducative dans le milieu de vie permet de prendre en compte la personne dans sa globalité, dans le respect de son groupe d'appartenance et de son environnement familial et social. Il s'agit d'adapter l'intervention professionnelle à la réalité des personnes et à leur cadre de vie, et non l'inverse. L'accompagnement est donc adapté à l'âge et aux besoins et ressources de chaque jeune.

L'accompagnement repose sur un contrat moral et oral, négocié régulièrement dans sa forme et son contenu. Toute démarche est entreprise avec l'accord du jeune.

Droit à la confidentialité des données concernant l'utilisateur

Le respect de ce droit, pour la Prévention Spécialisée, est une obligation légale car le principe de l'anonymat est inscrit dans les textes fondateurs. De plus, la Prévention Spécialisée participe à une mission de protection de l'enfance de l'ASE, et à ce titre elle est soumise au secret professionnel.

Par ailleurs, d'un point de vue éthique, l'accompagnement éducatif ne peut se construire et perdurer que s'il est basé sur une relation de confiance, notion essentielle pour un public souvent méfiant envers les institutions et les adultes qui les représentent.

Droit pour l'utilisateur à l'accès à toute information le concernant

Les services de Prévention Spécialisée ne constituent pas de dossiers nominatifs. Les jeunes restent en possession des documents administratifs qui les concernent. Dans la pratique, les éducateurs privilégient dans un premier temps (plus ou moins long selon les situations) la relation informelle. Cependant, quand les premières demandes émergent, il peut être opportun de proposer à l'utilisateur l'établissement d'une fiche mémorielle de l'accompagnement éducatif engagé pour garantir une

continuité dans le temps de l'action éducative. Les usagers bénéficiant d'un accompagnement sont informés de l'établissement d'une fiche anonymée servant de base au traitement statistique de l'activité du service. Le principe de cette fiche fait l'objet d'une déclaration légale auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

En complément, l'utilisateur a droit à la continuité et la cohérence tout au long de son accompagnement. Pour répondre à cet enjeu, il est indiqué à l'utilisateur que son éducateur référent est membre d'une équipe dont chaque membre, soumis aux mêmes obligations professionnelles, peut assurer la continuité de l'accompagnement en cas d'absence.

Pour tenir compte de la méfiance des publics de la Prévention Spécialisée à l'endroit des formes institutionnelles, la communication et l'information se réalisent usuellement oralement. Toutefois, dans un souci de favoriser l'accès et l'appropriation des droits dont bénéficient les usagers, le service a réalisé un flyer (voir annexes). Ce flyer entre dans sa phase test en 2013/2014.

Il n'existe pas actuellement de protocole explicite concernant le droit de recours des usagers au sein du service Prévention Spécialisée en cas de désaccord entre l'utilisateur (le groupe) et l'éducateur ou l'équipe. Il sera utile et nécessaire d'entrevoir avec des usagers des voies de recours adaptées.

Droit à une participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Les principes fondateurs de la Prévention Spécialisée que sont le non mandat nominatif, la libre adhésion et l'anonymat favorisent la participation des jeunes à leurs projets. Ainsi, plus qu'un droit, l'adhésion et la participation du jeune sont une condition sine qua non et un moteur de l'accompagnement.

Les objectifs qui sont poursuivis dans le cadre de cette participation visent d'une part, une évolution positive de la situation de l'utilisateur et d'autre part, un accroissement de sa capacité à agir, à s'adapter aux situations et à s'inscrire dans une dimension citoyenne.

6.4. Les principes d'intervention et le cadre éthique

Si les principes de la Prévention Spécialisée développent un processus dynamique d'intervention, ils se conjuguent aussi de manière incontournable avec les droits des usagers, et constituent ainsi pour le service un cadre éthique d'intervention des éducateurs auprès des usagers. Ceci s'exprime en particulier à travers «l'aller vers les publics, le non mandat, et l'anonymat. Ce cadre éthique est la condition sine qua non de la qualité de relation que nous établissons avec les usagers et à laquelle ils sont extrêmement vigilants.

7 -

7.1. La présence sociale

Caractéristique fondatrice de la Prévention Spécialisée, la présence sociale est l'intervention par immersion d'une équipe en Prévention Spécialisée et dans le milieu de vie des jeunes. Par une présence continue et régulière, l'éducateur est amené à rencontrer une diversité de personnes présentes sur les lieux de l'intervention (habitants, acteurs locaux et élus). L'équipe intervient précisément en direction des publics jeunes et des familles dont les situations sociales et éducatives sont difficiles, en particulier pour ceux qui ne vont pas ou peu vers les institutions ou services.

En pratique, la présence sociale se caractérise principalement par le travail de rue. C'est un travail de proximité qui consiste pour l'éducateur à « Aller Vers » les jeunes par des déambulations sur la rue, dans des espaces que les jeunes peuvent s'approprier. La prise en compte des espaces interstitiels que sont les temps et les lieux sont nécessaires pour fixer les objectifs de la présence des éducateurs. En complément, le local de l'équipe est un support de travail sur le territoire qui donne à voir une présence physique.

La présence sociale doit permettre :

- Une observation de l'environnement dans le but de repérer son évolution et d'en évaluer les besoins.
- La connaissance et la compréhension des habitudes des jeunes, leurs pratiques et leurs itinéraires. Elle permet d'appréhender l'ensemble des dimensions de la vie des jeunes et de leur milieu de vie dans le but de développer une approche globale dans l'accompagnement socio-éducatif.
- De manifester et de rendre visible l'intervention de l'éducateur sur l'espace public et signifier aux populations sa disponibilité. En continu, la présence sociale permet aux professionnels d'être identifiés par les jeunes, les familles et l'environnement.
- Dans une démarche éducative, la présence sociale permet la rencontre et l'échange, elle vise à tisser des liens avec les jeunes ainsi qu'avec les personnes de son environnement proche.

Il convient de rappeler que la bonne appréciation des situations individuelles et collectives des jeunes et des familles est un préalable nécessaire avant d'envisager toute action ou accompagnement.

Si la rue reste le lieu principal de la présence des jeunes sur l'espace public, il faut aussi prendre en considération l'ensemble des espaces sur les territoires. Ainsi, en fonction de ses objectifs, l'équipe choisit de parcourir l'espace public d'un lieu à l'autre (squares, places...), aller sur les espaces privés ouverts au public (centres commerciaux...), passer par les équipements publics (pôle social, structures d'animation, collèges...), les espaces privés « communs » (entrées d'immeubles, caves...).

7.2. Le local

Chaque équipe dispose d'un local ce qui permet aux professionnels de s'intégrer plus aisément à la vie de quartier.

Le local est un support pour le fonctionnement de l'équipe :

- Il constitue un appui logistique pour les professionnels qui peuvent y réaliser leurs écrits, leurs tâches administratives et bureautiques.
- Le local est un espace d'échanges et de réunions. Il constitue un point de ralliement qui permet aux professionnels de se retrouver afin d'échanger sur l'organisation, la programmation et la répartition de leurs tâches quotidiennes sur les territoires d'intervention.

Le local est un support d'actions sur le territoire et auprès du public :

- Le local est un support à l'action éducative en tant que lieu où les professionnels peuvent recevoir des jeunes ou des familles pour des entretiens. Sous certaines conditions, les jeunes peuvent venir y utiliser le téléphone, le matériel informatique ou Internet pour recueillir des informations ou réaliser diverses démarches (recherches d'emploi, de stage, d'apprentissage, démarches administratives...).
- Le local permet également la tenue de diverses réunions (avec des acteurs ou partenaires extérieurs, réunions avec un groupe de jeunes...)
- Concernant le Centre-Ville, l'équipe ouvre le local à des permanences à jours et horaires fixes. Ce choix est motivé par la volonté de d'offrir « une pause » pour un public en errance et favoriser ainsi la rencontre et l'échange avec un public par essence non captif.

7.3. Articulations individuelles et collectives

L'adolescent et le groupe, un processus de construction :

Sur leur espace de vie, les jeunes que nous sommes amenés à rencontrer, sont rarement esseulés. En effet, la recherche du groupe apparaît comme incontournable lorsque l'on est adolescent. Leur appartenance à un ou plusieurs groupes se caractérise selon leurs affects, leurs besoins ou leurs

centres d'intérêt... Ils sont alors des sphères inconscientes et « expérimentales » de socialisation nécessaires à la construction identitaire.

De fait, la démarche d'Aller vers, propre à la Prévention Spécialisée, favorise la rencontre avec ces groupes de jeunes présents sur le territoire et permet de les côtoyer de façon quasi-quotidienne.

Une dimension informelle du collectif :

Il est utile de souligner qu'en dehors de la dimension de groupe constitué, nous observons le développement d'une dimension informelle du collectif. En effet, nous relevons à travers notre présence sociale que des collectifs se font et se défont au gré des passages des uns et des autres autour d'un lieu informel de rencontre clairement identifié. Il n'y a pas d'objet ou de motivation qui réunisse les jeunes mais seulement un statut de jeune, un lieu et le moment présent. Dans cette perspective, notre démarche d'aller vers nous permet certes des rencontres mais sous un caractère fugace, c'est-à-dire sans capacité de faire de faire accroche sur un projet avec le collectif.

L'accompagnement de groupe :

Nous définissons les groupes présents sur le territoire, comme étant d'abord une somme d'individus qui se rassemblent et qui se ressemblent. Ils peuvent se caractériser par leur verticalité (pas de tranches d'âges définies) ou non et par l'aspect spontané de leur constitution. Ils peuvent s'approprier différents espaces : hall, structure d'animation, rue, centre commercial...

Les individus composant le groupe participent à son fonctionnement et diverses formes de lien existent entre eux : agrégation, refuge, emprise, solidarité, coopération. Le genre, l'âge et le lieu de résidence sont des facteurs dominants dans la constitution des groupes. Ces groupes de pairs, outre leurs aspects positifs, peuvent s'avérer en même temps des espaces contraignants, figés et auto-centrés d'où il devient difficile de s'émanciper.

L'éducateur doit alors être en capacité d'intégrer ces sphères et d'agir de l'intérieur pour progressivement accompagner ces groupes dans leur fonctionnement, leurs inter-relations et l'acceptation de l'autre.

Aussi, l'accompagnement éducatif collectif peut se définir pour l'éducateur par le soutien et la participation à la dynamique de groupe vers une forme d'équilibre et d'autorégulation visant à l'autonomie sociale. L'enjeu est alors l'apprentissage des compétences sociales, du vivre ensemble à l'intérieur du groupe tout en garantissant une ouverture sur l'environnement et la communication... Pour cela, l'éducateur dispose de différents supports comme l'activité de loisir, la construction de projets collectifs, les chantiers éducatifs...

Ainsi, en partant de ce que l'individu vit dans le groupe, il apprend à s'y situer.

L'accompagnement individuel :

Il se construit aussi à partir d'une demande du jeune dans la majeure partie des cas. Il prend une dimension particulière en Prévention Spécialisée dans le sens où la libre adhésion joue un rôle fondamental. L'accompagnement se fait ainsi en fonction du « rythme » du jeune. Il n'est donc pas linéaire, les « pauses » peuvent être fréquentes. Cependant, un lien peut perdurer, notamment au travers du groupe. C'est alors qu'il est indispensable pour l'éducateur d'avoir en ligne de mire ces deux dimensions (groupe/individu) afin d'agir sur l'une pour servir l'autre et vice versa.

Outre le fait de travailler avec l'existant (l'environnement du jeune), notre rôle peut être d'accompagner le jeune vers l'Ailleurs, vers d'autres groupes (clubs, associations...). L'intérêt étant pour le jeune d'utiliser ce qu'il a appris « inconsciemment » avec son groupe de pairs dans un autre environnement, et de fait, construire un peu plus son « être social ».

7.4. Le réseau et le partenariat

Travailler en partenariat et créer du réseau constitue un des principes fondateurs de l'intervention en Prévention Spécialisée. C'est également une nécessité absolue pour mettre en œuvre la mission qui nous est confiée. Ainsi, la constitution de réseaux et la formation de partenariats répond à une volonté affirmée du service d'élaborer avec d'autres acteurs des réponses adaptées aux problématiques complexes (individuelles et collectives) rencontrées auprès des jeunes, avec une prise en compte des singularités et des ressources de chacun des territoires d'intervention.

On peut ainsi distinguer trois dimensions :

- La question de la valeur ajoutée qu'apportent le réseau et le partenariat par rapport à notre intervention en Prévention Spécialisée.
- La possibilité offerte par les autres acteurs de prendre de la distance par rapport aux situations rencontrées à travers notamment l'apport de la pluralité des regards.
- La complémentarité du travail en réseau et en partenariat qui favorise une réponse plus adaptée aux demandes des populations.

Ce qu'est un réseau en Prévention Spécialisée :

Le réseau est un ensemble de cercles d'acteurs (institutions ou individus) qui peuvent être sollicités régulièrement ou ponctuellement, par la Prévention Spécialisée, en fonction des besoins et des attentes des jeunes et de leurs familles.

Ce qu'est le partenariat en Prévention Spécialisée :

Le partenariat est une collaboration entre deux institutions auprès d'un usager ou d'un groupe ayant pour objectif d'apporter une plus-value à l'accompagnement et une complémentarité dans l'action.

Cette interrelation peut être basée sur une convention écrite ou orale entre les deux parties, ce qui peut sceller le partenariat.

Dans tous les cas, la notion de partenariat implique :

- La connaissance et la reconnaissance des missions et des projets respectifs qui fondent le partenariat au-delà des personnes.
- Le partage de projets entre partenaires permettant de rassembler leurs interventions tant individuelles que collectives tout en leur permettant de conserver leur autonomie, car les objectifs de base de chaque partenaire différent.
- Une réciprocité qui engage les partenaires dans une dynamique de partage des tâches, des responsabilités, autour de situations parfois inhabituelles, et dans le respect du cadre de fonctionnement de chacun.
- Le partage d'informations dans la limite de nos cadres d'intervention respectifs et une confidentialité des échanges.
- Le partenariat n'a de réalité que lorsqu'il est actif ; il nécessite donc une évaluation régulière et une actualisation.

Nous relevons différentes échelles de partenariat, soit :

- Un partenariat institutionnel qui se met en œuvre à l'échelle du service.
- Un partenariat opérationnel qui s'élabore à l'échelle de chaque équipe en fonction des configurations locales et des besoins des usagers.

7.5. Le développement local

Notre légitimité dans le champ du développement local :

Le service affiche comme axes de travail le soutien aux initiatives d'habitants et tout particulièrement les initiatives de jeunes et l'accès des jeunes à la citoyenneté active.

Ces axes fondent notre légitimité à investir le champ du développement local alors que nous visons en l'occurrence la valorisation des jeunes dans leurs capacités créatrices, leur participation à la vie du quartier et de la cité, leur responsabilisation et à leur émancipation comme autant de voies ouvrant à la citoyenneté et à la reconnaissance et à l'acquisition de compétences et de savoir être.

La pertinence de notre intervention est liée d'une part, à notre mission et à notre proximité des publics jeunes, à la connaissance fine de leurs pratiques et de leurs problématiques et d'autre part, à notre méthode d'intervention consistant à agir dans et avec le milieu de vie. Le développement local constitue pour la Prévention Spécialisée un vecteur essentiel de son action, il induit la prise en

compte des jeunes dans les actions portées par les acteurs locaux et les habitants, il favorise donc l'inscription des jeunes et permet l'émergence des capacités et ressources dans un contexte valorisant, motivant et formateur.

Un positionnement de service et des engagements de terrain :

Il ne s'agit ni de faire doublon ni d'entrer en concurrence avec ceux dont le développement local est partie intégrante de leur mission ou de leur projet. Il convient de prendre appui sur leurs initiatives ou en susciter de nouvelles pour drainer les jeunes que nous accompagnons et leur permettre d'y prendre place.

Il est ainsi entendu que notre investissement sur le versant du développement local s'inscrit dans une démarche de coproduction avec des partenaires. Mais il est un domaine où nous avons une place essentielle à prendre, celle de l'expression, de la participation et de l'engagement des jeunes et tout particulièrement auprès de jeunes en rupture. En effet, quand bien même ce discours sur l'expression et la participation des jeunes est-il prôné, force est de constater qu'en dépit de tentatives diverses, il reste trop peu opérant. Nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat. C'est pourquoi, sur la base de notre connaissance des jeunes et de la relation singulière que nous tissons avec eux, nous devons prendre des initiatives et expérimenter. L'enjeu est d'importance si nous entendons réconcilier une société avec ses jeunes qu'elle ne comprend pas et ignore trop souvent. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'être leur porte parole mais davantage de créer les conditions d'une part, de la rencontre avec le monde des adultes, la collectivité, les décideurs (techniciens ou élus) et d'autre part, de l'expression et de la participation.

De fait, dans les instances consultatives et participatives, nous devons veiller, en tant que professionnels agissant auprès de jeunes, à apporter des éclairages pour la compréhension des usages et conditions de vie des jeunes, mais nous devons nous garder de parler en leur lieu et place. Expliquer cette posture permet de dresser le constat collectivement de l'absence des jeunes et de partager et orienter la réflexion sur la question du comment adapter les instances et quelles démarches entreprendre pour favoriser la participation de jeunes.

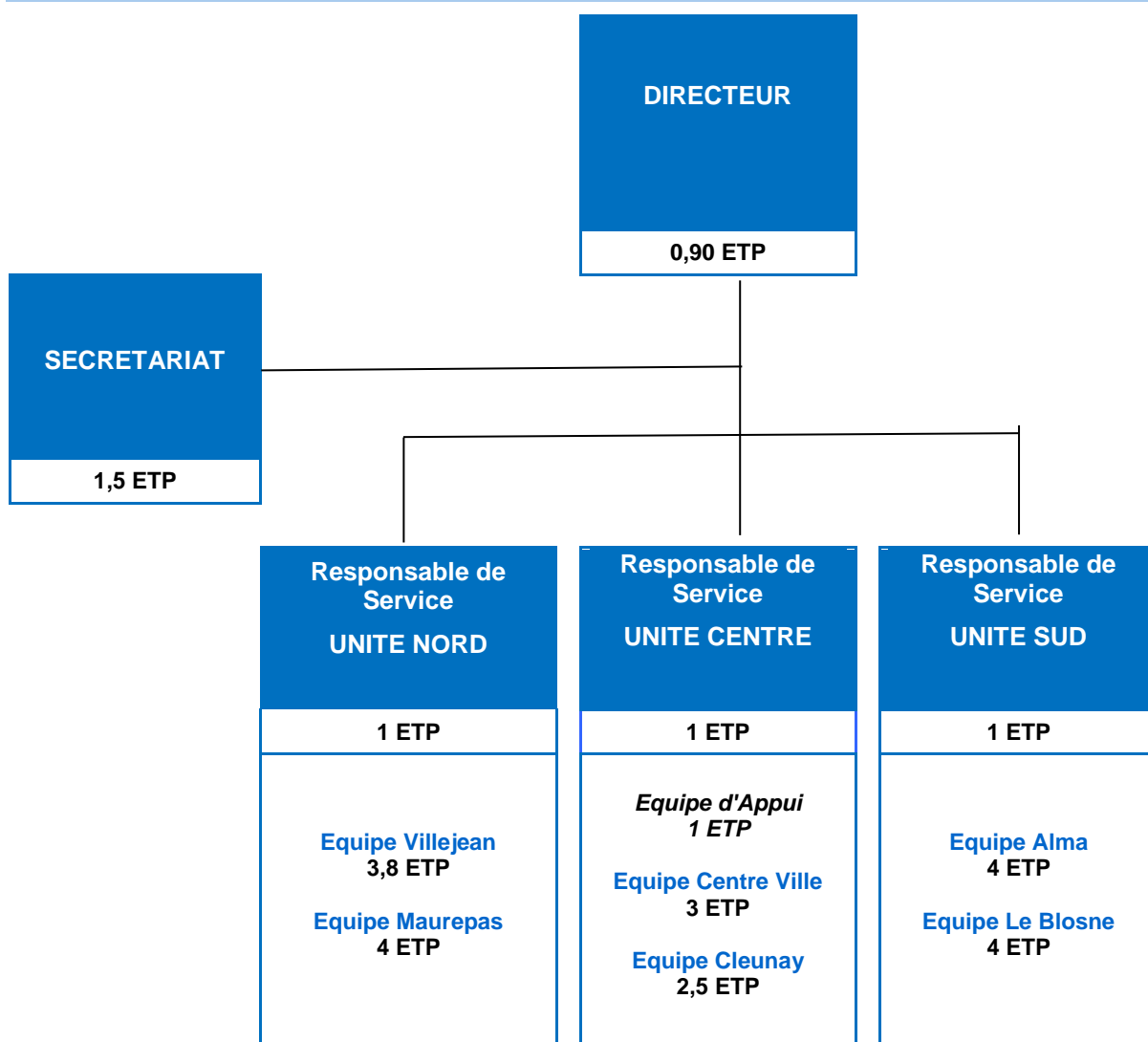
8 – ORGANISATION DU SERVICE

La SEA 35 s'organise en 3 pôles (organigramme en annexe) :

- Un Pôle Accueil Familial (PAF)
- Un Pôle Précarité Insertion (PPI)
- Un Pôle Milieu Ouvert (PMO) qui regroupe la Prévention Spécialisée (PS) et le Service d'Évaluation et d'Action Éducative (SEVAE)

Seule la Prévention Spécialisée fera l'objet de notre étude.

8.1. Organigramme



Légende : ETP = équivalent temps plein

8.2. Les fonctions au sein du service

La fonction éducative

L'action éducative est développée par des éducateurs et éducatrices spécialisé(e)s mais aussi des animateurs et animatrices ainsi qu'une infirmière, tous détenteurs de diplômes reconnus. Ainsi, à l'appui des compétences et expériences respectives de chaque professionnel, la démarche éducative s'élabore dans le cadre d'un travail défini en équipe et dans une approche interdisciplinaire. Nous parlons ainsi et communément d'équipe éducative et d'éducateur quelle que soit la formation de base.

L'équipe éducative assure la continuité et la cohérence de l'activité auprès des individus et des groupes mais aussi des acteurs locaux avec lesquels elle est en réseau.

La fonction d'encadrement

L'équipe de direction du service, composée des 3 Responsables de Service (en charge respectivement d'une unité) est animée par le Directeur du service. Elle se réunit une fois par semaine, élabore le plan annuel d'action en fonction des enjeux stratégiques et est garante de la cohérence de sa mise en œuvre.

Le directeur est responsable du pilotage et du fonctionnement général du service, des relations institutionnelles, du développement de son projet en référence au cadre légal, aux objectifs conventionnés et en articulation avec les autres pôles de la SEA et au projet associatif. Ainsi, il est membre du comité de direction associatif.

Les responsables de service animent et guident leurs équipes dans la mise en œuvre du projet de service et développement du projet d'intervention. Ils assurent la représentation du service sur leur territoire de référence et bénéficient à cet effet de larges délégations. Les responsables de service participent au collège des cadres de l'Association dans une perspective transversale du déploiement du projet associatif.

La fonction administration et logistique

Deux secrétaires à temps partiel (0.75 ETP) ont en charge d'assister l'équipe de direction, mais aussi les équipes et professionnels dans l'organisation administrative et l'ensemble de la logistique du service. De fait, situé aux carrefours des sollicitations internes au service et des autres pôles de la SEA mais aussi des sollicitations externes, le secrétariat occupe une fonction essentielle en termes de communication. Dans la volonté d'étendre la continuité de la fonction administrative, une plateforme a été mise en place entre les secrétariats à l'échelle du Pôle Milieu Ouvert (soit entre Le Relais et le SEVAE – cf organigramme en annexe).

8.3. L'organisation en Unités d'Intervention

Il s'agit du premier échelon de transversalité entre équipes. Le fait que deux équipes soient placées sous la responsabilité d'un même cadre et la proximité géographique des deux territoires en partie comparables créent les conditions favorables pour des rencontres régulières. Ces rendez-vous doivent d'une part, contribuer à élargir des réflexions thématiques et croiser les regards sur l'évolution des pratiques des jeunes, et des territoires d'intervention. D'autre part, ces temps de rencontres doivent permettre d'échanger sur les pratiques et sur les modalités d'intervention.

A un autre niveau, les projets d'intervention font chaque année l'objet d'une présentation, d'un questionnement réciproque et de réajustements si nécessaire.

Ces rencontres sont impulsées par le cadre référent qui en est l'animateur. C'est lui qui définit, en concertation avec les équipes, le rythme, la fréquence et le mode d'organisation de ces rendez-vous. Cette organisation en unité d'intervention est une base relative et doit pouvoir évoluer vers d'autres perspectives de travail en commun.

8.4. Une organisation participative

Le service développe une démarche participative qui entend susciter l'implication de l'ensemble des professionnels (tous métiers confondus) dans une perspective d'enrichissement par le croisement des compétences. L'équipe d'encadrement est chargée de planifier, animer cette organisation participative.

Ainsi, au niveau du service, le projet de service en particulier mais également l'ensemble des documents de référence qui guident et structurent son organisation sont élaborés dans le cadre d'une démarche participative. Au niveau des équipes, la même dynamique participative est à l'œuvre pour l'élaboration des diagnostics et projets d'intervention notamment.

Le choix a aussi été fait de diversifier les modes de participation à l'échelle du service, des équipes ou par la constitution de groupes de travail thématiques.

De fait, nous visons un double objectif, d'une part élaborer une démarche de travail et d'intervention qui corresponde aux besoins du terrain et prenne appui sur la pratique professionnelle, d'autre part qui favorise l'appropriation des référentiels du service par l'ensemble des professionnels. L'approche participative est donc garante de la cohérence du projet de service et de la cohésion des professionnels au sein du service.

En complément, il convient de rappeler que les usagers, les partenaires et les membres des réseaux sont consultés lors des phases de diagnostic et d'élaboration de projets d'intervention, ce qui renforce l'attention permanente à l'expression.

8.5. La dynamique de projet

8.5.1. La qualité par le projet

La loi 2002.2 rénovant l'action sociale et médico-sociale enjoint chaque établissement et service à la production d'un projet de service comme base de référence pour l'ensemble de ses acteurs, de ses usagers et des autorités.

Le service revendique une approche de la qualité par le projet, dans la mise en œuvre de ses valeurs, dans son positionnement au regard des politiques publiques, mais aussi dans sa capacité à élaborer des réponses aux besoins des populations. La qualité s'exprime dans les modes d'élaboration de ses projets qui inscrivent dans une démarche participative des professionnels mais aussi des usagers. Cette participation est l'essence même de la loi 2002.2. qui consacre l'utilisateur comme partie prenante de son projet individualisé, mais qui lui permet également de prendre part au projet d'intervention de l'équipe (son élaboration et évaluation) et plus globalement encore d'interroger le projet de service lors de sa présentation.

8.5.2. Le projet de service

Le présent projet de service a été élaboré dans une démarche participative combinant différentes modalités (des sous-groupes de travail sur des définitions de concepts, un comité de suivi, etc.) et convoquant l'expérience, les compétences et l'interdisciplinarité (pour toutes les catégories professionnelles).

Il convient de souligner que le projet de service s'élabore dans une logique ascendante, c'est-à-dire à partir des diagnostics de terrain, puis des projets trisannuels élaborés par les équipes. Ce faisant, il conjugue dans une perspective dynamique et adaptée une mission de Protection de l'Enfance avec les besoins des publics.

A échéance régulière (environ tous les 5 ans), le projet de service est actualisé et recomposé en fonction d'une des évolutions observées dans les besoins et d'autre part du processus continu d'amélioration de la qualité et d'évaluation.

Tant dans la méthode que dans le rythme, la démarche est exigeante pour l'ensemble des acteurs du service. Mais ce faisant, ces modalités répondent au souci d'appropriation du projet par tous.

8.5.3. Les projets trisannuels d'intervention

Nos projets d'intervention se développent sur trois ans de façon à davantage « coller au temps des jeunes » et au travail de la relation éducative qui s'inscrit dans la durée. La démarche de diagnostic que les équipes entreprennent à échéance régulière permet de déterminer les axes d'intervention. Ainsi, la formalisation même de ces projets trisannuels contient les éléments permettant une adaptation constante aux évolutions du territoire et les besoins des populations, ce qui chaque

année nous amène à intégrer des évolutions dans nos axes de travail. De fait, ces projets triannuels sont l'expression d'un travail en continu des équipes entre la détermination d'objectifs, la mise en action éducative, l'adaptation des pratiques et l'analyse globale des évolutions.

8.6. Les niveaux d'évaluation

Le service de Prévention Spécialisée est de longue date inscrit dans une pratique de l'évaluation de ses projets d'intervention. En effet, l'évaluation est constitutive de la démarche de projet développée par la Prévention Spécialisée dans l'accomplissement de sa mission. Ainsi, le service a abordé dans une dynamique positive l'évaluation telle que prévue dans le cadre légal.

L'évaluation dans le cadre légal

La loi 2002.2 rénovant l'action sociale a posé le principe de l'évaluation régulière pour les services, tantôt réalisée par les services eux-mêmes (évaluation interne), tantôt réalisée par un organisme certifié (évaluation externe). Ce processus évaluatif vise en particulier à promouvoir les droits des usagers, l'adaptation de son organisation et des prestations proposées et à l'inscription du service dans son environnement. Or, l'exploration de ces domaines est précisément le moteur de la démarche originale de la Prévention Spécialisée lorsqu'elle accompagne sans mandat et avec leur adhésion des publics dans les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien, leur environnement et leur projet de vie. De fait, pour le service, il ne saurait y avoir d'évaluation sans le croisement des regards et la participation des publics, des professionnels et des acteurs externes, il s'agit de cette manière de mesurer et prendre conscience des effets produits et vécus pour et par les personnes accompagnées, sur l'environnement mais aussi de considérer le processus des changements engagés. Ainsi, le service s'engage dans une démarche résolument participative (à partir de l'évaluation interne 2008/2009) tant dans la détermination des méthodes et des outils d'évaluation et de consultation que dans l'analyse et la restitution auprès des usagers et de l'environnement.

En ce sens, l'évaluation vise à la fois à mettre en évidence la pertinence et la qualité de ses actions mais également leurs voies améliorations.

L'évaluation des projets d'intervention

L'évaluation est une dimension intégrée à la dynamique de chacune des équipes au travers de temps formels et informels dans une perspective continue. Le projet trisannuel d'équipe est d'élaborer un diagnostic de territoire qui consiste à recueillir un certain nombre de données lors d'observations, de rencontres, d'entretiens collectifs et/ou individuels avec des partenaires et des usagers. Il est revisité et réactualisé chaque année permettant d'ajuster le positionnement du service et d'adapter les interventions. L'équipe évalue également son action par un recueil de données sur l'activité des éducateurs qui est le croisement entre les différents modes d'intervention et les actions entreprises.

Il permet de rendre compte de l'activité sous forme de rendus statistiques (service, équipe) qui sont analysés, traduits en termes éducatifs. Ce recueil est complété de données sur les suivis individuels des jeunes.

Le projet, pour sa phase d'élaboration, est présenté, commenté et débattu lors de restitutions auprès des partenaires et des usagers lors de temps d'échanges et de partage. La nouvelle forme de projet trisannuelle sera soumise à une phase d'évaluation participative à son terme. Cette évaluation constituera un apport essentiel pour le diagnostic suivant, la démarche étant conçue comme un processus continu de projet (diagnostic - mise en œuvre - évaluation).

L'évaluation, une pratique éducative

L'évaluation est une dimension complètement intégrée à la pratique de l'éducateur en Prévention Spécialisée. Elle s'effectue à la fois sur les dynamiques collectives et sur les suivis individuels.

Des bilans réguliers sont réalisés entre l'éducateur et les jeunes accompagnés. Ces derniers sont autant des éléments d'évaluation que des outils d'étayage de la relation éducative. Ils se formalisent en fonction de l'intérêt éducatif, du désir des jeunes et de la durée de la relation en cohérence avec les principes de la Prévention Spécialisée.

Chaque suivi individuel est régulièrement réévalué lors des réunions hebdomadaires d'équipe afin de permettre la distance nécessaire à une analyse objective.

Des échanges quotidiens informels ou formels entre les éducateurs sur les situations individuelles ou collectives participent également à ce souci permanent d'évaluation des pratiques.

L'Analyse de Pratiques Professionnelles peut également venir en soutien des accompagnements individuels et collectifs.

8.7. Dynamique de formation, d'adaptation et de qualification

Notre société connaît une évolution accélérée depuis les années 60, évolution qui impacte son organisation, ses populations, les politiques publiques... Cette évolution fait aussi émerger de nouvelles problématiques et questions sociales ainsi que de nouveaux besoins et usages dans la population. Autant d'évolutions et de phénomènes sociaux qui imposent une constante adaptation dans l'appréhension et l'exercice de notre mission. C'est pourquoi, le service a développé une politique de formation continue des professionnels ainsi qu'un centre ressources et de documentation.

8.7.1. La formation continue des professionnels

Le service s'est résolument engagé dans une approche prospective et pluriannuelle de formation. Ainsi, des programmes de formation sont régulièrement élaborés et développés avec / et pour les

professionnels du service ou en partenariat avec d'autres services de Prévention Spécialisée. Ainsi, d'une part les formations collectives ou individuelles tant sur la méthodologie en travail social que sur des approches thématiques visent au développement des connaissances des professionnels, d'autre part la promotion et l'engagement dans des formations supérieures contribuent à l'actualisation et au développement de l'expertise professionnelle du service.

La démarche de formation est également soutenue au travers de nos collaborations avec des programmes de recherche développés par l'université ou des laboratoires de recherche. Elle se traduit aussi par des études élaborées à notre initiative telle que la Recherche Action Coopérative sur les Jeunes en Rupture en partenariat avec la Chaire de Recherche sur la Jeunesse (EHESP).

Nous voulons souligner que l'accueil de stagiaires (de différentes formations) participe à la dynamique de formation engagée dans le service.

Enfin, la diversification des formations de base des professionnels est recherchée de façon à enrichir l'approche interdisciplinaire dans une perspective de formation réciproque entre professionnels.

8.7.2. L'espace ressources et documentation

Dans les locaux du siège du service, une salle a été spécifiquement aménagée pour accueillir les professionnels et les personnes en formation qui souhaitent s'informer et consulter des ouvrages ou des revues ou entreprendre une recherche documentaire. Le centre ressources repose sur 3 supports :

- **Bibliothèque** : plus de 100 ouvrages sont aujourd'hui à disposition. Ils abordent des domaines scientifiques très divers nécessaires à l'exercice de la Prévention Spécialisée (la sociologie, la psychosociologie, l'anthropologie, la politique, l'urbanistique, le cadre juridique, etc.) mais aussi des thématiques professionnelles (le travail en Prévention Spécialisée, études sur la jeunesse, phénomènes sociaux...) ainsi que des aspects plus méthodologiques. Le fonds s'enrichit régulièrement à partir des besoins et suggestions des professionnels et des productions du service et des personnes en formation.
- **Presse** : une dizaine d'abonnements de magazines spécialisés ainsi que des publications de presse locale sont à disposition des professionnels.
- **Accès numérique** : le centre ressources est doté de postes informatiques permettant l'accès à internet et donc la recherche documentaire ou la consultation de la presse numérique.

UN PROJET VOLONTARISTE ET ENGAGE

Le projet du service dans son fonctionnement, ses ambitions et sa vision prospective porte et développe les orientations de la SEA. Elles s'expriment en particulier dans l'analyse continue des besoins sociaux et des nouvelles questions sociales, dans la prise en compte de la singularité de l'utilisateur et son implication dans les réponses développées, et dans les modes de coopérations mis en œuvre.

9.1. Une vision prospective de la place de la Prévention Spécialisée

Le projet de service se développe selon 5 missions explicitées au chapitre 3 et qui sont pour rappel : prévenir, accompagner, éduquer, protéger et observer-analyser-communiquer. Elles sont mises en œuvre selon des principes d'intervention caractérisés par la non institutionnalisation, le non mandat mais aussi l'immersion sur un territoire. Ces composantes, ainsi conjuguées, font la singularité autant que la pertinence de notre action et de notre positionnement au titre de la Protection de l'Enfance. Alors que le Conseil Général dans son schéma départemental de Protection de l'Enfance souligne les nécessités de prévenir le plus en amont possible, de décloisonner les dispositifs et les pratiques des institutions, de développer la concertation, le service de Prévention Spécialisée s'inscrit dans une dimension « proactive » sur l'ensemble de ces registres.

Proactif auprès des publics

L'approche globale du jeune (dans son parcours, dans sa famille et dans son environnement) que développe le service permet à la fois de mobiliser leurs ressources et d'obtenir leur consentement et leur participation au projet d'accompagnement. Parce que nous agissons sans mandat et que nous sommes implantés de longue date pour aller vers les populations sur les espaces informels de rencontre et à différents moments, nous sommes connus et reconnus sur le territoire par nombre de jeunes (individus ou groupes) ce qui nous vaut un crédit de confiance. Ce crédit de confiance autorise une relation emprunte de bienveillance mais aussi de stimulations. A l'épreuve de notre expérience, notre positionnement éducatif entend développer l'expression, la participation et les capacités à agir en qualité de citoyen. En outre, notre accompagnement éducatif et de médiation lors de crises ou de situations de rupture au sein des familles constitue une action de prévention essentielle. Enfin, de nombreuses interventions que nous composons avec l'adhésion des jeunes et de leurs familles et en lien avec les CDAS constituent des alternatives à des prises en charge plus conséquentes dans le cadre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), ceci par un travail sur la prise de conscience et la mobilisation des ressources propres à chacun.

Proactif auprès des institutions

Le travail en réseau et la recherche de partenariat sont constitutifs de notre pratique. Parce que nous sommes inscrits à la fois dans un environnement d'acteurs locaux (de quartier) et dans un environnement d'institutions spécialisées, nous oeuvrons en permanence dans la mise en connexion des uns et des autres dans les accompagnements que nous réalisons. De fait, nous incitons chacun à décroiser sa vision et ses pratiques pour coopérer.

Proactif dans le cadre des politiques publiques

Dans notre mission de protection de l'enfance auprès d'un public sur un territoire donné, nous nous trouvons à la croisée de politiques publiques couvrant tantôt le territoire, tantôt les populations. Ainsi, au bénéfice des jeunes accompagnés, nous sommes conduits à élaborer des passerelles et des articulations entre la Protection de l'Enfance et la Politique de la Ville, l'inclusion sociale, la prévention de la délinquance au travers de la diversité des dispositifs développés.

De fait, le service de Prévention Spécialisée constitue un point d'appui territorial dans son action « hors les murs » pour la Protection de l'Enfance tant auprès des CDAS, que des responsables Enfance Famille et des Agences Départementales. Elle constitue donc un point d'appui pour les politiques du Conseil Général en termes d'égalité des chances auprès des jeunes et des populations vulnérables mais aussi de son engagement au titre de la Politique de la Ville.

9.2. Des projets adaptés aux besoins des jeunes

L'observation et l'analyse des évolutions des pratiques des jeunes, et plus globalement l'évolution de la société et de son organisation nous conduisent à adapter notre intervention mais aussi à promouvoir nos ambitions.

Intervenir auprès des publics de 8 à 21 ans et plus

Nous observons, comme nombre d'intervenants, des défauts de prise en charge des enfants avant 10 ans ou des saturations de dispositifs, mais aussi des parents confrontés à des difficultés dans l'éducation, ce qui nous conduit à prendre en compte ces questions dans une visée de prévention.

Nous observons aussi des jeunes en rupture de scolarité, sans qualification ou avec de faibles qualifications qui sont en panne dans leur insertion professionnelle. Ils peuvent être résignés ou avoir le sentiment d'être relégués, ils ne parviennent pas à trouver un statut, à s'insérer socialement, à accéder à la reconnaissance d'adulte. Ils s'inscrivent dans le repli, qu'il soit familial ou de pairs et laissent se dérouler le temps. C'est pourquoi, il est impératif que nous maintenions le lien avec eux de façon à préserver la capacité de rebond à point nommé, et éviter davantage de « dérive » alors qu'ils ne croient plus en les institutions, en la société et que nous restons souvent leur dernière balise. En l'occurrence, la date anniversaire importe peu, et lorsqu'ils n'ont pas ou plus de lien avec l'intervenant généraliste dédié aux jeunes, et a fortiori lorsqu'il n'y a pas d'interlocuteur pour les

jeunes au-delà de 18 ans, il est essentiel que nous puissions encore être à leur écoute et sinon pour les accompagner au long cours, au moins être présents et disponibles pour les orienter et les soutenir. Nous considérons que ce serait une faillite du système éducatif que d'abandonner les jeunes qui n'auraient accompli leur parcours vers l'autonomie avant 21 ans, ce serait aussi condamner à la double peine les jeunes les plus vulnérables. Ainsi, nous avons à leur endroit un devoir.

Prendre en compte le fait péri urbain et la mobilité observée des jeunes

Qu'elle soit scolaire, de loisir ou liée à la formation, la mobilité des jeunes a considérablement évolué dans les pratiques et les nécessités à l'aire métropolitaine, et nous sommes au quotidien dans nos accompagnements confrontés à ces mobilités observées mais aussi à des mobilités impossibles car impensables pour certains jeunes. Les phénomènes et pratiques des jeunes se diffusent sur les territoires de l'agglomération de Rennes et au-delà du fait de la médiatisation au travers des NTIC et des mobilités résidentielles. Toutefois, tous les territoires ne bénéficient pas des mêmes ressources et réseaux pour agir en faveur des jeunes. Certaines communes de l'agglomération, en prise avec les questions de jeunesse, nous interpellent pour connaître les conditions de notre intervention, ce qui nous renforce dans notre volonté de concevoir et développer l'intervention de notre service à l'échelle de l'agglomération. Ces évolutions plaident pour une réflexion concertée entre le Conseil Général et Rennes Métropole.

Former une Equipe d'Appui à l'Agence Départementale

En 2008, pour étudier l'émergence des nouvelles pratiques et des questions concernant la jeunesse mais aussi pour répondre aux interrogations de CDAS liées à la place des jeunes sur des territoires non couverts par une intervention de la Prévention Spécialisée, le service a fait le choix de créer une Equipe d'Appui. Cette équipe composée de 2 professionnels expérimentés (à ½ temps) a déjà réalisé, en lien avec les CDAS, 3 diagnostics sur des quartiers rennais et entrepris pour le service des études sur la mobilité, l'usage éducatif des NTIC... Au travers de cette équipe, nous avons désormais la capacité d'explorer de nouveaux territoires au-delà du périmètre rennais, ceci en appui aux CDAS et à l'Agence Départementale alors que des communes de l'agglomération sont confrontées à une évolution de leur population jeune et donc à de nouvelles questions éducatives et sociales.

De fait, les études produites par l'Equipe d'Appui ont vocation à contribuer à l'observatoire de la Protection de l'Enfance. Ainsi, la Recherche Action engagée en 2013 avec la collaboration de la Chaire Jeunesse sur les mineurs et jeunes majeurs en rupture (et fugueurs) a vocation à apporter de la connaissance sur un phénomène qui connaît, notamment sur Rennes, une évolution importante puisque la ville constitue le centre de gravité des jeunes du département.

Expression et participation des jeunes

A la faveur d'une proximité et d'une relation privilégiée avec les jeunes, nous mesurons leur frustration de n'être ni reconnus, ni écoutés dans la société ce qui les enjoint à douter, voire rejeter les institutions et les dispositifs participatifs. De fait, la citoyenneté au sens large est à conquérir. Elle est sous-tendue dans chacune de nos actions éducatives à commencer par une écoute bienveillante, des mises en discussion au sein des groupes de questions se posant à eux, elle passe par un soutien permanent et un accompagnement à ce qui fait projet pour eux (qu'il soit individuel ou collectif), elle développe des capacités d'action par la mise en valeur et en confiance des potentiels, des argumentaires et des savoirs faire. Nous avons à créer et faciliter les conditions de ces expressions, à leur écoute et leur prise en compte par la société, les institutions et les politiques.

Il s'agit de libérer la parole des jeunes, ils ont tant de choses à nous dire, nous apprendre de leurs conditions de vie, de leur place dans la société, de leurs aspirations.

Développer la mise en activité des jeunes

La demande des jeunes, ne nous y trompons pas, ne se limite pas à revendiquer du loisir, leur quête de reconnaissance passe par de l'engagement, de l'activité. Si beaucoup de ceux que nous accompagnons doutent de leur avenir, décrochent et perdent confiance en eux et en l'estime de soi, ils sont aussi les premiers à demander à s'engager, soit dans des ateliers éducatifs à valeur citoyenne pour autofinancer leurs loisirs ou séjours, soit dans des chantiers éducatifs que nous proposons avec à la clé un premier vrai contrat de travail dont ils ne sont pas peu fiers. Les bienfaits de ces 2 dispositifs ne sont plus à démontrer, ils sont d'autant plus précieux dans l'accompagnement éducatif à l'heure de la crise économique que nous traversons et qui affecte plus encore les jeunes décrocheurs de milieux modestes. C'est pourquoi, nous devons redoubler d'effort pour convaincre les collectivités, les bailleurs sociaux mais aussi les institutions de nous accompagner dans cette voie en proposant des chantiers de courte durée et ne requérant pas de qualification particulière.

ANNEXES

Historique

1989 VERN

- 1^{ère} mission d'étude, diagnostic, action sur 6 mois (0,5 poste).
- Puis gestion d'un projet jeunes (1,5 postes).
- A la demande des élus de la commune, cette étude doit proposer des réponses adaptées aux besoins exprimés par la jeunesse.
- Fin de la mission 1999.
- Création du Centre des Marais.

1991 ACIGNE

- Etude diagnostic action à la demande des élus de la commune.
- Mise en place d'une action d'animation en direction des jeunes.
- Fin de la mission 1999.
- Evolution : la commune crée son propre secteur jeunesse et recrute le professionnel en contrat emploi jeune.

1993 SIASNOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale des Communes du Nord de Rennes)

Etude diagnostic sur la situation des jeunes de 13 à 21 ans des 5 communes du Syndicat de Septembre 1993 à Mars/Avril 1994.

Bilan / Propositions : Une articulation autour d'un bus itinérant

- **Chapelle des Fougeretz :** un projet jeunes articulé autour d'un local jeunes identifié... Il sera confié ultérieurement aux Francas.
- **Montgermont :** Un projet Jeunes existant autour d'un local (aventure 2000) géré par les Francas.
- **Parthenay :** Mise en place d'une structure associative tri-partenaire (parents – jeunes – municipalité).
- **Pacé :** Une Maison de Jeunes et de la Culture assure déjà un pôle d'attraction pour les jeunes.
- **Gévezé :** Ebauche d'un projet Jeunes autour de 4 axes :
 - médiation
 - accompagnement social
 - développement social
 - animation

Ce projet sera confié au Service de Prévention Spécialisée, le Relais.

1995 Gévezé

- Etude diagnostic-action à la demande des élus.
- 2001 : recentrage de l'action à la demande des élus. Celle-ci devient un projet d'accompagnement social et éducatif en direction des jeunes.

1996

- Le Service de Prévention Spécialisée Le Relais quitte les locaux de la rue Edouard Jordan et s'installe à Vern sur Seiche dans la Zone d'Activités de la Hallerais.
- La SEA devient propriétaire de ces locaux.
- Ce nouvel espace de 2000 m2 abrite les bureaux administratifs du RELAIS ainsi que ceux des responsables de service.
- Il permet de stocker les matériels de camping des différentes équipes ainsi que l'ensemble des véhicules.
- Cet espace a aussi pour objectif de permettre le développement d'actions d'insertion par l'économique en direction de jeunes suivis par la Prévention Spécialisée ou bénéficiaires de dispositifs visant à leur insertion proposés par la Mission Locale.
- C'est aussi un moyen d'établir un partenariat proche avec l'entreprise d'insertion ITEA.

1997

- En accord avec la Présidente de la SEA (Madame GRALL) le Comité d'Entreprise de la SEA est « provisoirement » accueilli dans les locaux du RELAIS.
- A la demande d'élus de la Ville de Rennes une étude diagnostic-action sur des quartiers de Rennes :
 - Poterie / Francisco Ferrer : fin décembre 98
 - Cleunay / La Touche / Bellangerais : fin décembre 99

1998

2^{ème} rotation des responsables de Service du Service de Prévention Spécialisée

Etude diagnostic-action à la demande des élus

- de Cintré
- de Chartres de Bretagne → jusque fin 1999

1998

- La SEA répond à un appel d'offre de la DAS Etat et de la Ville de Rennes pour faire projet sur un lieu d'accueil de jour en direction d'un public sans domicile fixe dans le centre-ville.
- C'est l'équipe de Prévention spécialisée du centre-Ville qui est porteuse de cette réflexion à partir de ses observations.
- Après un an et demi de réflexion et de travaux, la SEA ouvre ce lieu le 11 Juillet 2000 → **PUZZLE.**

1999-Juin 2000

- Le Relais est désigné comme opérateur externe du programme TRACE (TRajectoire d'ACcès à l'Emploi).
- Ce programme est destiné au 16-25 ans.
- 30 jeunes ont été accompagnés par le RELAIS.

2 opérations

- Un chantier de 3 mois pour le compte d'Archipel Habitat : les jeunes sont rémunérés par l'Entreprise d'Insertion ITEA 35.
- Préparation gratuite à l'examen du code pour le permis de conduire en concertation avec le GRF (Centre de formation disposant d'une auto école).

Sept 2002

- Le secteur Italie est rattaché à l'équipe du Blosne pour respecter le découpage des territoires par les CDAS puis par la Ville – Contrat Ville.
- Réouverture du secteur de Cleunay La Touche rattaché à l'équipe du Centre Ville.
- L'équipe intervient principalement sur le secteur de Cleunay et Arsenal Redon. Ses moyens humains ne lui permettent pas d'aller sur le secteur de la Touche malgré les demandes du CDAS.

2004

- Le Service de Prévention Spécialisée devient Pôle Prévention Spécialisée – Politique de la Ville.

2005

- La notion d'Unité Territoriale apparaît en prévention spécialisée.
- Il s'agit de regrouper les équipes afin d'établir des échanges transversaux entre ces différentes équipes :
 - Blosne - Alma
 - Villejean - Cleunay - Maurepas
 - Centre-Ville – Missions Projets Jeunes

2006

- Etude diagnostic action sur le secteur de la Touche à l'initiative de la Prévention Spécialisée afin de prendre en compte les sollicitations du CDAS.

2007

- A la demande des Elus de Vezin, des échanges et rencontres ont lieu avec le Directeur du Pôle Prévention Spécialisée Politique de la Ville.
- Une proposition est faite aux élus « pour une analyse éducative raisonnée sur la commune de Vezin le Coquet ».

2008

- Le service engage un processus de désengagement des missions MPJ à Gévezé et Saint-Grégoire pour promouvoir leur capacité d'organisation.
- Mise en place de l'Equipe d'Appui sur la base de 2 ½ temps avec l'accord du Conseil Général.
Objectifs : études thématiques dédiées à la jeunesse / diagnostic jeunesse de territoire.

